

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006 tel que modifié par le règlement (UE) n° 2020/878 et le règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 28-mars-2025

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit CYCLOHEXANONE

#### Autres moyens d'identification

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119453616-35-XXXX

Numéro d'index 606-010-00-7

Numéro EC 203-631-1

**Numéro CAS** 108-94-1

Synonymes CYCLOHEXANONE, CÉTO-CYCLOHEXANE, ANON, KÉTOHEXAMÉTHYLÈNE, ACIDE

CÉTONE DE PIMÉLINE, SEXTONE

Substance pure/mélange Substance

Masse molaire 98.14 g/mol

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Solvant

revêtement de surface

Adhésifs Désinfectant Biocide

Agent phytosanitaire Intermédiaire chimique Utilisation en laboratoire

Revêtements Agent nettoyant

Pour de plus amples informations, voir les Scénarios d'exposition en annexe.

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



Mon-Droguiste.Com

39 Bis Rue Du Moulin Rouge 10150 Charmont Sous Barbuise <u>Tél</u>: +33.(0)3.25.41.04.05 <u>Email</u>: contact@mon-droguiste.com Web: www.mon-droguiste.com

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence - Pa	aragraphe 45 - (CE) 1272/2008
Europe	112

# RUBRIQUE 2: Identification des dangers

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Rèalement (CE) n° 1272/2008

regionalit (a2) ii i2/2/2000	
Liquides inflammables	Catégorie 3 - (H226)
Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Toxicité aiguë - Voie cutanée	Catégorie 4 - (H312)
Toxicité aiguë - Inhalation (vapeurs)	Catégorie 4 - (H332)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)

2.2. Éléments d'étiquetage



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H312 Nocif par contact cutané
- H315 Provoque une irritation cutanée
- H318 Provoque de graves lésions des yeux
- H332 Nocif par inhalation
- H226 Liquide et vapeurs inflammables

# Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

#### Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disponibilité du grand public.

### 2.3. Autres dangers

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent donc au niveau du sol et au fond des récipients. Les vapeurs peuvent être enflammées par une étincelle, une surface chaude ou une escarbille.



Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistreme nt REACH		Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
CYCLOHEXANONE 108-94-1	100%	01-211945361 6-35-XXXX	203-631-1	Flam. Liq. 3 (H226) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)		-	-

#### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë Aucune information disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
CYCLOHEXANON	IE 1620 mg/kg	1100 mg/kg	Aucune donnée	11 mg/L (Rat) 4 h	Aucune donnée
108-94-1	(Rat)	(Rabbit)	disponible		disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation

Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. If it is suspected that fumes are still present, the rescuer should wear an appropriate mask or self-contained breathing apparatus. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et vérifier qu'elle peut respirer. Maintenez les voies respiratoires ouvertes. Desserrez les vêtements serrés comme

un col, une cravate, une ceinture ou un élastique.

**Contact oculaire** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

> moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter immédiatement un médecin. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Contact avec la peau Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements

contaminés. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Laver les vêtements

contaminés avant réutilisation.

Ingestion NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une

> personne inconsciente. Consulter un médecin. Retirer les prothèses, le cas échéant. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Arrêtez si la personne exposée se sent malade car vomir peut être dangereux. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête plus bas que les hanches pour éviter toute aspiration. Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et vérifier qu'elle peut respirer. Maintenez les voies respiratoires ouvertes. Desserrez les vêtements serrés comme un col, une cravate, une ceinture ou un

élastique.

de premiers secours

Protection individuelle du personnel Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel reguis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. If it is suspected that fumes are still present, the rescuer should wear an appropriate mask or self-contained breathing apparatus. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Wash contaminated clothing thoroughly with water before removing it, or wear gloves.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané. Nocif par inhalation. Provoque une

irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation Nocif par inhalation.

Provoque de graves lésions des yeux. Yeux

Cutané(e) Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste du traitement antipoison si Note au médecin

de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Mousse résistant à l'alcool. Moyens d'extinction appropriés

Incendie majeur

Ne pas utiliser de jet d'eau. Moyens d'extinction inappropriés

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

chimique

Dangers spécifiques dus au produit Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et

l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux

réglementations locales. Liquide et vapeurs inflammables. En cas d'échauffement se produit une surpression qui peut entraîner une explosion du récipient. La vapeur/gaz est plus lourd que l'air et se propage sur le sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans des zones basses ou confinées ou parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les ruissellements vers les égouts peuvent entraîner un danger d'incendie ou d'explosion. Le produit flotte sur l'eau et peut être rallumé sur les eaux de surface.

Produits de combustion dangereux Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone.

# 5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet et précautions pour les pompiers

de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle. Récupérer séparément l'eau d'extinction des incendies contaminée. Ne pas laisser pénétrer les égouts ou les eaux de surface. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent donc au niveau du sol et au fond des récipients. Les vapeurs peuvent être enflammées par une étincelle, une surface chaude ou une escarbille.

Code d'action d'urgence (EAC)

•3Y

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Précautions individuelles

Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

**Autres informations** 

Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de confinement

Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des diques et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Diluer avec de l'eau et éponger ou absorber avec un matériau sec et inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Utiliser des outils à main qui ne produisent pas d'étincelles et des équipements électriques antidéflagrants. Éliminer les déchets dans une installation d'élimination des déchets homologuée. Approchez-vous du largage par le vent. Laver les déversements dans une usine de traitement des effluents. Le matériau absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit déversé. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Ventiler la zone.

Méthodes de nettoyage

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière

absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

**Prévention des dangers secondaires**Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques

Voir Section 1, 8, 13 pour plus d'informations.

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et relier par des liaisons équipotentielles lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les incendies et les explosions. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Éviter le reiet dans l'environnement. Utiliser uniquement avec une ventilation adaptée. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Ne pas pénétrer dans les zones de stockage et les espaces confinés à moins d'être correctement ventilés. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Les contenants vides retiennent les résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le récipient.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Garder sous clef. Conserver dans un endroit séparé et approuvé. Conserver à l'écart des matériaux incompatibles. Voir la section 10 pour plus d'informations. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Incompatible avec les agents comburants. Les récipients ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus debout pour éviter les fuites. Utiliser un confinement adapté pour éviter toute contamination de l'environnement. Ventilation requise au sol. Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger de la lumière du jour.

Matériaux d'emballage

Matériau de récipient/équipement adapté:. Acier. acier inoxydable. Matériau de

récipient/équipement non adapté. Plomb. Matière synthétique.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Utilisation(s) particulière(s)

Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Nom chimique	Union européenne	France
CYCLOHEXANONE	Absorbed through skin:	
108-94-1	TWA: 10 ppm 8 hours	
	TWA: 40.8 mg/m <sup>3</sup> 8 hours	
	STEL: 20 ppm 15 minutes	
	STEL: 81.6 mg/m³ 15 minutes	

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
CYCLOHEXANONE 108-94-1	-	4 mg/kg bw/day [4] [7] 10 mg/kg bw/day [4] [6]	80 mg/m³ [4] [7] 80 mg/m³ [5] [7] 100 mg/m³ [4] [6] 40 mg/m³ [5] [6]

**Notes** 

Effets systémiques sur la santé. [4] [5] Effets localisés sur la santé. [6] À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible **Notes** 

À court terme.

# Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
CYCLOHEXANONE 108-94-1	5 mg/kg bw/day [4] [6]	20 mg/kg bw/day [4] [6]	20 mg/m³ [4] [6]

**Notes** 

Effets systémiques sur la santé. [4]

[6] À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)



Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
CYCLOHEXANONE 108-94-1	0.0329 mg/L	0.329 mg/L	0.00329 mg/L	0.329 mg/L	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
CYCLOHEXANONE 108-94-1	0.168 mg/kg dwt	0.0168 mg/kg dwt	10 mg/L	0.0143 mg/kg dwt	10 mg/L

# 8.2. Contrôles de l'exposition Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adaptée. Mettre en place des contrôles techniques pour maintenir l'exposition en dessous des LEP ou des DNEL. Relier à la terre et effectuer la liaison équipotentielle de tous les circuits et équipements impliquant le produit Tous les équipements doivent être anti-étincelles et antidéflagrants. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Équipement de protection individuelle Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Gants imperméables. Porter des gants résistants aux produits chimiques nécessaires en cas de contact prolongé ou répété. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. Matériel inapproprié :. Rubber (natural, latex). Gants néoprène. Caoutchouc nitrile. Polychlorure de vinyle (PVC). Viton™.

Gants					
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture		
À long terme (répétée)	Caoutchouc butyle	>= 0.5 mm	> 8 heures		
À court terme	Polyvinyl alcohol (PVA)		4 - 8 heures		

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique. Bottes antistatiques. Les vêtements doivent inclure une combinaison, des bottes et des gants antistatiques s'il existe un risque d'inflammation dû à l'électricité statique.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Type de filtre :. Type A.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Les émissions provenant de la ventilation ou des équipements de travail doivent être vérifiées pour garantir qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, des épurateurs de fumées, des filtres ou des modifications techniques de l'équipement de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Vérifier que toutes les eaux usées sont collectées et

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible. Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible

Aucune information disponible. Aucune information disponible.

@ 20 °C

traitées dans une usine de traitement des eaux usées.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Liquide **Aspect** Liquide

**Couleur** Incolore À jaune clair

Odeur Menthe poivrée Odeur de camphre

Seuil olfactif 0.12 ppm

PropriétéValeursRemarques• MéthodePoint de fusion / point de-31 °CAucune information disponible.

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle 154 °C Aucune information disponible.

d'ébullition

Inflammabilité Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air Aucune information disponible.

Limites a illiaminabilite dans i ali

Limites supérieures 9.4%

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures 1.1%

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair 44 °C Closed cup.

**Température d'auto-inflammabilité** 420 °C Aucune information disponible.

Température de décomposition pH

pH (en solution aqueuse)
Viscosité cinématique

Viscosité dynamique 2.2 mPa s @ 20°C

Hydrosolubilité 86 g/l @ 20 °C partiellement soluble Solubilité(s) Méthanol l'éther diéthylique Acétone

Coefficient de partage 0.86

Pression de vapeur 500 - 700 Pa

Densité relative

Masse volumique apparente

**Densité de liquide** 0.9465 g/mL

Densité de vapeur 3.4

Caractéristiques des particules

Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Masse molaire 98.14 g/mol

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

non applicable

Propriétés explosives Aucune donnée disponible Propriétés comburantes Aucune donnée disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

0.3 (butyl acetate = 1)

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Peut former des peroxydes au contact de l'air.

Données d'explosion



Sensibilité aux impacts

mécaniques

Aucun(e).

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Oui.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles. Chaleur excessive. Tenir à l'écart de la chaleur, des

surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer les récipients à la chaleur ou à des sources d'inflammation. Ne laissez pas la

vapeur s'accumuler dans des zones basses ou confinées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts. Amines. Caoutchouc. Matière

synthétique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone.

# RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

# 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

## Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

**Inhalation** Nocif par inhalation.

**Contact oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.

**Contact avec la peau** Provoque une irritation cutanée. Nocif par contact cutané.

**Ingestion** Nocif en cas d'ingestion.

# Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané. Nocif par inhalation. Provoque une

irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux.

Toxicité aiguë

# Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
CYCLOHEXANONE	1620 mg/kg (Rat)	1100 mg/kg (Rabbit)	11 mg/L (Rat) 4 h

## Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.

CYCLOHEXANONE (108-94-1)



Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
		Cutané(e)			Provoque une
					irritation cutanée

**Lésions oculaires graves/irritation** Provoque de graves lésions des yeux. **oculaire** 

CYCLOHEXANONE (108-94-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
		œil			Provoque de graves
					lésions des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CYCLOHEXANONE (108-94-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
		Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant
			cutané

Mutagénicité sur les cellules germinales

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les composants CYCLOHEXANONE (108-94-1)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Non mutagène

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CYCLOHEXANONE (108-94-1)

	0.000			
Méthode		Espèce	Résultats	
		Lapin	Négatif Oral(e) NOAEL 500 mg/kg	

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.





# RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Écotoxicité

Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CYCLOHEXANONE (108-94-1)

Méthode	Espèce	Type de résultat	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
		final			
	Algues	CEr50	32.9 mg/L	72 heures	Nocif pour les
					organismes
					aquatiques
	Poisson	CL50	527 mg/L	96 heures	Non classé
	Algues	CE10	3.56 mg/L	72 heures	Non classé

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable.

CYCLOHEXANONE (108-94-1)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
			Facilement biodégradable

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** 

Faible.

Informations sur les composants

informations sur les composants				
Nom chimique	Coefficient de partage			
CYCLOHEXANONE	0.86			

# 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB	
CYCLOHEXANONE	La substance n'est pas PBT/vPvB	

## 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

# 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.

Emballages contaminés Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper,

percer ou souder les récipients.

déchets selon EWC

Codes de déchets/désignations de Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour

laquelle le produit a été utilisé.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro UN1915

d'identification

Désignation officielle de transport CYCLOHEXANONE

de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage Ш 14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e) Code ERG

**IMDG** 

14.1 Numéro UN ou numéro UN1915

d'identification

Désignation officielle de transport **CYCLOHEXANONE** 

de l'ONU

14.4 Groupe d'emballage 14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e) N° d'urgence F-E. S-D

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro UN ou numéro UN1915

d'identification

14.2 Désignation officielle de CYCLOHEXANONE

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage 14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e) Code de classification F1

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro UN1915

d'identification

**CYCLOHEXANONE** 14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage 14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e) F1 Code de classification Code de restriction en tunnel (D/E)

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 4331 pour la protection de l'environnement

#### **Allemagne**

Classe de danger pour le milieu légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1) aquatique (WGK)

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

## Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII). Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV). **Product restricted per REACH Annex XVII:** 3.

#### Polluants organiques persistants

non applicable

#### Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

## **Inventaires internationaux**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires **TSCA DSL/NDSL** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires **EINECS/ELINCS** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires **ENCS** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires **IECSC** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires KECI Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires **PICCS** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires AIIC Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires **NZIoC** 

## <u>Légende :</u>

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques **EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H332 - Nocif par inhalation

#### Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

## Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale \* Désignation « Peau »

+ Sensibilisants

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 15 16

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	D'après les données d'essai
Toxicité aiguë par voie cutanée	D'après les données d'essai
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	D'après les données d'essai
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	D'après les données d'essai
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	D'après les données d'essai
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	D'après les données d'essai
Mutagénicité	D'après les données d'essai
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	D'après les données d'essai
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	D'après les données d'essai
Toxicité aquatique chronique	D'après les données d'essai
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité